

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr.; Six mois 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
CAHORS	Libos	Poste	Omnibus	CAHORS	Libos	Poste	Omnibus	CAHORS	Montauban	Poste	Omnibus	CAHORS	Montauban	Poste	Omnibus	CAHORS	Capdenac	Poste	Omnibus	CAHORS	Capdenac	Poste	Omnibus
6 41	1 14	6 6	6 19	6 41	1 14	6 6	6 19	4 42	11 11	5 25	5 37	4 42	11 11	5 25	5 37	7 45	11 41	5 18	5 28	7 45	11 41	5 18	5 28

Cahors, le 14 Avril.

TOUR DE BABEL

Un profond désarroi — cela n'est pas contestable — règne en ce moment dans le parti républicain.

Est-ce l'arrivée au pouvoir du cabinet Floquet qui a ainsi jeté tout à coup, et comme à l'improviste, les brandons de la discorde dans les rangs de la majorité ?

On ne saurait vraiment soutenir une pareille assertion ; car ce manque d'unité de vues et d'action, ces discordances de groupes basées sur des ambitions mesquines, toujours prêtes à sacrifier l'intérêt général à un égoïsme étroit et anti-patriotique, s'étaient déjà manifestées sous les cabinets précédents qu'elles ont contribué à renverser.

Les ministères Rouvier et Tirard ne sont tombés que parce qu'ils n'avaient pas rencontré dans la Chambre une majorité résolue à soutenir leur politique.

En sera-t-il de même du ministère Floquet ?

Tout en ce moment donne lieu de le supposer.

Certains augures ont déjà fixé la date fatidique à laquelle aura lieu cette nouvelle chute de portefeuilles.

Suivant eux, ce cabinet, dont les jours sont comptés, ne verrait pas éclore les roses de mai.

Certes, nous n'avons aucun intérêt à défendre le ministère Floquet pas plus que ceux qui l'ont précédé.

Nous ne prenons conseil que des intérêts supérieurs de la France.

Et c'est parce que nous ne sommes inféo-

dés à aucune coterie politique que nous exposons avec la plus entière franchise ce que nous croyons être la vérité, et que nous signalons les périls qui menacent la démocratie.

Le grand danger, à l'heure actuelle, c'est, avons-nous dit, la division du parti républicain et surtout ce manque de sens pratique et de patriotisme qui fait que l'on n'a pas le courage d'imposer silence à ses préférences quand l'intérêt général du pays l'exige.

Il faut avouer que le spectacle que donne le Parlement n'a rien de réconfortant, ni de rassurant pour quiconque aime la grande patrie française et a souci de sa prospérité et de sa grandeur.

Les groupes se jaloussent et se font une guerre sournoise dans le but de s'emparer du pouvoir.

Et pour ajouter encore à l'écoeurement que font naître ces mésalliances de toutes parts, voici qu'un troisième parti, le Césarisme, vient apporter un nouvel élément de discorde et de confusion à tous ceux qui existaient déjà.

Nous sommes en présence d'une Babel politique.

On ne s'entend plus, on parle un langage différent.

La foule, fatiguée de toutes ces compromissions, de ces palinodies, prête l'oreille aux boniments des charlatans de la dictature.

Où cela nous conduira-t-il ?

On ne saurait le prévoir ; mais ce qui est triste, c'est que toutes les forces vives du pays se trouvent paralysées par cet état de choses.

Revue des Journaux

Le Radical :

Quelques-uns demandent un sauveur. Ce sauveur doit être la République et non un homme ; l'effet

hommes quittèrent le creux de l'arbre.

Ils marchèrent côte à côte jusqu'à la sortie de la forêt.

Puis, après avoir échangé de chaleureux souhaits pour l'avenir, ils prirent congé l'un de l'autre et se séparèrent en se serrant une dernière fois la main.

— Pardieu ! voilà qui est bizarre, dit Navaja dès qu'il fut seul. Voilà un gaillard dont, peut-être, j'aurai fait le bonheur en lui tirant un coup de fusil !

Navaja, bien entendu, ne s'occupait nullement de la mission que lui avait confiée le Mayor.

Il avait des affaires plus importantes à terminer. Il s'agissait de donner au plus vite au Cœur-Sombre les renseignements positifs qu'il lui avait promis.

Il se dirigea donc immédiatement vers l'endroit où il était convenu, dans sa dernière entrevue avec le chasseur, de déposer ses renseignements.

Le temps était magnifique, l'orage de la nuit avait rafraîchi la terre et lavé les feuilles des arbres, qui avaient repris leur teinte verte.

Vers onze heures du matin, Navaja atteignit le lieu du rendez-vous.

Son premier soin fut d'arborer le signal à l'un des arbres.

Cela fait, il donna la provende à son cheval, puis il s'assit, ouvrit ses alforjas, étala ses provisions devant lui et déjeuna de bon appétit.

Sa faim calmée, il bourra sa pipe, qu'il fuma consciencieusement.

Puis, comme la chaleur était pesante, il se coucha sur l'herbe et s'endormit.

collectif de tous les citoyens vers le bien et vers le progrès et non la suprématie d'un seul ; le peuple et non la providence représentée par un maître. Or, que vous le vouliez ou que vous ne le vouliez pas, quand vous aurez acclamé un candidat sans programme, quand vous aurez voté non pour une idée mais pour un homme, vous aurez fait cet homme maître, et, ce jour-là, vous aurez remis entre les mains d'un homme les droits de tout un peuple et le sort de la patrie. Ne cherchez pas un sauveur unique, il n'y en a pas, il ne peut y en avoir ; ne donnez jamais à un homme la force de se faire votre maître.

La République française :

La conduite du général Boulanger est un attentat contre les institutions du pays.

Le Soleil :

Parmi les électeurs du général Boulanger, les uns comptent sur son sabre pour défendre la République, les autres pour l'égorger.

D'après le Soleil une tentative de concentration contre le Boulangisme serait faite dès la rentrée du Parlement, où une interpellation fournirait à M. Floquet l'occasion d'atténuer son programme.

Ensuite on remanierait le ministère dans le sens opportuniste.

Le Gaulois :

La République se défait, donc la monarchie se fait ; on nettoie la maison ; c'est que le propriétaire légitime est en route pour y rentrer.

L'Autorité :

Changer de mode électoral pour se garer d'un seul homme constituerait un aveu bien imprudent et pourrait amener un résultat contraire de celui que l'on cherche.

Le Figaro :

Si on ne veut pas que la révision s'identifie avec le général Boulanger et devienne le drapeau des mécontents et des badauds, il faut que la droite et la gauche fassent quelque chose d'utile. Mais il est à craindre que la dernière année de la Chambre ne

se dépense en stériles récriminations et en expériences sans nécessité.

Le Journal des Débats :

Il est évident, que, pour les boulangistes, le cabinet Floquet est le plus précieux des auxiliaires qu'ils puissent rencontrer ; il travaille pour eux de deux manières : il achève de ruiner les idées de gouvernement en livrant aux radicaux ce qui reste de l'administration ; il achève d'exaspérer les conservateurs et de les pousser vers le césarisme.

INFORMATIONS

La rentrée des Chambres. — La France croit savoir que la Chambre, qui se réunira le 19, se séparerait le 21 pour ne revenir que le 15 mai.

Démission de Boulanger. — Le général Boulanger a adressé jeudi au président de la Chambre sa démission de député de la Dordogne.

Boulanger candidat. — Les journaux boulangistes publient une lettre de Boulanger remerciant M. Laguerre de son zèle dans la campagne électorale.

Machine explosible. — Un jone d'instruction de Paris ayant refusé à la poste une petite boîte qui lui était adressée, l'administration l'a fait ouvrir, et elle a fait explosion, mais sans blesser personne.

Une enquête est ouverte.

Revolver. — Jeudi, à onze heures du matin, le nommé Auguste Corbie, maçon, âgé de trente-cinq ans, né à Cahors, demeurant impasse des Deux-Frères, se présentait chez le concierge du palais de l'Élysée, faubourg Saint-Honoré, et demandait à être introduit auprès du président de la République.

Il déclarait avoir une communication des plus urgentes à faire à M. Carnot. Les gardiens du palais, voyant qu'ils avaient affaire à un halluciné, ont répondu que le président de la République était absent.

Devant cette réponse, le maçon est entré en fu-

terminé, que Julian prit pour la première fois la parole :

— Je savais déjà par la Main-Ferme, dit-il, une partie des événements que vous m'avez racontés. Cet homme est perdu, rien ne pourra le sauver. Je vous remercie sincèrement des renseignements précieux que vous me donnez, j'en ferai mon profit. Tout est prêt pour recevoir les bandits comme ils le méritent ; je tiendrai mes promesses comme vous avez tenu les vôtres.

— Comment pourrai-je pénétrer dans l'hacienda ?

— De la façon la plus simple : Au lieu d'un chapeau de poil de vigogne, vous porterez un chapeau de paille de panama, sans golilla, et au lieu d'une faja en crêpe de chine bleu, vous en aurez une en crêpe de chine rouge. Cela vous est-il possible ?

— Très bien, répondit Navaja.

— A l'attaque de la Rancheria, reprit Julian, lorsque nos vaqueros s'élanceront au dehors pour repousser les pirates, vous vous laisserez enporter par votre cheval et vous vous jetterez dans nos rangs en criant : Viva Mejico ! Les ordres seront donnés à ce sujet ; on vous enveloppera et l'on vous fera prisonnier. Il est bien entendu que, dès que vous aurez pénétré dans la Rancheria, vous serez libre. N'oubliez pas mes recommandations.

— Soyez tranquille, monsieur. J'ai trop d'intérêt à me souvenir pour oublier.

— Ainsi, c'est entendu ?

— Oui, monsieur.

— Alors séparons-nous. Bien que nous soyons gardés par des sentinelles invisibles, il importe

LES AVENTURES

D'un Peau-Rouge

A PARIS

DES FAUVES DES SAVANES

DEUXIÈME PARTIE

XXI

COMMENT NAVAJA SOUPA AVEC SÉBASTIAN, QU'IL AVAIT TUÉ, ET LUI SAUVA LA VIE.

— En France.

— En France ? Mais comment vivrez-vous ? En supposant que vous réussissiez à quitter l'Amérique, comment vivrez-vous là-bas ? La vie est chère, et quand les ressources manquent...

— C'est vrai, mais à moi elles ne me manquent pas ; j'ai dans une cachette, que seul je connais, des économies suffisantes pour me faire vivre à mon aise en France, quand même ma vie se prolongerait pendant cent ans encore, ce qui n'est pas probable.

— Alors, puisqu'il en est ainsi, croyez-moi, partez au plus vite, car avant peu la terre brûlera sous vos pieds en Amérique.

— Je vous comprends ; je suivrai votre conseil, avant un mois j'aurai quitté le Mexique.

Le lendemain, au lever du soleil, les deux

reur et, sortant un revolver de dessous sa blouse, en a déchargé trois coups dans la direction de la grille. Personne n'a été atteint, le revolver ayant été reconnu chargé à blanc. Arrêté par les gardiens de la paix, ce malheureux fou a été conduit chez M. Cazeneuve, commissaire de police du quartier. Interrogé par ce magistrat, le maçon a répondu que ne pouvant être reçu par M. Carnot, il s'était décidé à tirer trois coups de revolver afin d'attirer son attention.

Le kronprinz. — On est très préoccupé à Berlin de la tension des rapports entre le prince Guillaume et son père.

Le kronprinz a manifestement refusé de recevoir des délégués d'un régiment russe qui étaient venus aux obsèques et a affecté de donner audience aux délégués militaires autrichiens. L'empereur est furieux.

L'empereur Frédéric. — On a de mauvaises nouvelles de Charlottenbourg. Deux jours de suite, le grand chancelier a vainement sollicité une audience. L'empereur Frédéric est trop malade pour le recevoir. Il ne quitte pas le lit; sa fatigue est extrême. La fièvre continue. On craint que tout finisse par une phthisie galopante et subitement.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

Séance du 11 avril

PRÉSIDENCE DE M. CAMBRES

M. le préfet assiste à la séance qui est ouverte à 2 heures de l'après-midi.

Sur la proposition de M. Deloncle, le conseil adopte les conclusions favorables de la commission des travaux publics au sujet : 1° de l'installation d'un téléphone entre le cabinet du préfet et les divisions de la préfecture; 2° d'une exposition d'ouvrages d'arts des chemins vicinaux à l'Exposition de 1889; 3° de la restauration des ouvrages d'art de la grotte dite Château-des-Anglais.

Une demande de subvention pour un chemin vicinal dans la commune de Vers est repoussée.

Conformément aux conclusions de M. Coniac, le conseil décide le déclassement de divers chemins d'intérêt commun et leur classement parmi les chemins vicinaux ordinaires.

Un avis favorable est donné à une demande d'achat de mobilier pour la sous-préfecture de Gourdon.

Sur le rapport de M. de Verninac et malgré les observations présentées par MM. Delport et Talou, le conseil décide que la ville de Cahors devra supporter la différence de 1,685 fr., montant de la diminution proposée par M. Ichès sur le prix de son enclos pour la construction de la nouvelle caserne de gendarmerie.

Sur la proposition du même rapporteur, le conseil ajourne à la session d'août l'étude des voies et moyens à suivre pour arriver à trouver une somme de 70,000 fr., nécessaire pour le bon entretien des chemins vicinaux du département.

Il décide qu'en attendant le moment favorable d'emprunter une somme de 1,800,000 fr., nécessaire pour terminer le réseau vicinal, il prendra sur le restant de l'emprunt de 2,500,000 fr. les ressources applicables aux subventions à donner aux communes pour construction de chemins.

qu'on ne soupçonne pas notre entente.

— Vous avez mille fois raison, monsieur. Au revoir, dimanche.

— Au revoir.

Sur ces derniers mots, ils se séparèrent.

Julian retourna directement à l'hacienda.

Quant à Navaja, il s'enfonça dans la savane, où bientôt il disparut.

Cinq jours plus tard, Navaja arriva au gué de la Rivière Perdue, où le Mayor avait établi son camp depuis la veille.

La retraite des aventuriers n'avait été inquiétée ni par les coureurs des bois, ni par les comanches.

Les nombreux éclaireurs lancés dans toutes les directions par le Mayor n'avaient découvert aucune piste.

L'insouciance et la sécurité régnaient de nouveau dans le camp des aventuriers.

Le Mayor était radieux.

Il se croyait certain du succès.

Il escomptait déjà la victoire en faisant les plus formidables châteaux, non pas en Espagne, mais au Mexique.

L'arrivée de Navaja fut joyeusement accueillie par le Mayor.

L'aventurier lui fit alors un rapport fantaisiste sur ce qu'il avait fait et avait vu.

D'après lui, tout allait le mieux possible.

Les chasseurs et les Peaux-Rouges, établis sur leurs territoires de chasse, poursuivaient les bisons, les élans et les autres animaux avec un entraînement admirable et semblaient avoir complètement oublié les menaces qu'ils avaient faites aux aventuriers.

Sur la proposition de M. Vival, une demande de crédit de 6,000 fr., pour une exposition collective à l'Exposition de 1889, est renvoyée à la commission des finances.

Divers vœux sont ensuite adoptés. Un de ces vœux, relatif au service du courrier de Gramat à Cahors par Labastide et Vers, soulève une assez longue discussion.

A 4 heures, la séance est suspendue.

La séance est reprise à 4 heures et demie.

Le conseil proteste contre le déclassement de la ligne ferrée de Carsac à Gourdon.

Divers vœux relatifs à la création d'une station à la place de la halte de Cabessut, à la construction de l'embranchement du chemin de fer de Lamadeleine à Figeac, à la création d'une halte au lieu dit du Pas-des-Mules, sont ensuite adoptés ou renouvelés.

Divers crédits demandés à la commission des finances par la commission des travaux publics sont accordés.

La pension de retraite demandée par M. Lartigue, chef de division à la préfecture, est liquidée à 1,447 fr.

La commission des finances propose de rejeter un crédit de 6,000 fr. demandé pour l'organisation d'une exposition collective du Lot à l'Exposition de 1889.

M. de Verninac demande que les conclusions de la commission des finances ne soient pas adoptées et il fait ressortir l'intérêt du département à être représenté à l'Exposition universelle.

M. de Pradelle se plaint que le comité départemental du Lot, pour l'Exposition, ne renferme aucun conseiller général appartenant au parti conservateur.

Le conseil rejette les conclusions de la commission des finances et vote sur la proposition de M. Béral, une somme de 4,006 fr. pour faire face aux frais d'une exposition collective du Lot.

A 5 heures et demie, M. le président a déclaré la session close.

Concours de greffage. — Un concours de greffage sur vignes américaines aura lieu à Cahors, le samedi 5 mai 1888, à une heure très précise du soir, dans la pépinière départementale, située au lieu dit Saint-Namphaise, derrière la caserne.

Douze primes, variant de 8 à 50 francs, seront distribuées dans ce concours.

Tous les agriculteurs du département pourront prendre part à ce concours.

Les concurrents devront se faire inscrire, avant le 28 avril courant, au conservatoire de la Société agricole et industrielle du Lot, rue du Lycée, à Cahors.

Chacun d'eux recevra un égal nombre de souches à greffer et sera libre d'employer le mode de greffe, de ligature et d'engluement qu'il préférera.

Il sera tenu compte, dans les appréciations du jury, de la simplicité du procédé, de sa rapidité et de la proportion des reprises.

La proclamation des prix ne se fera que lorsque le jury aura pu vérifier les succès obtenus par chaque concurrent. Elle aura lieu à Cahors, le 1^{er} septembre 1888, à 3 heures du soir, au conservatoire de la Société agricole et industrielle du Lot.

Ecole de télégraphie. — Le *Journal officiel* publie un décret réorganisant l'Ecole supérieure de télégraphie.

En écoutant ce rapport, si le Mayor avait encore conservé quelques doutes, ils se seraient évanouis aussitôt.

Seul, Felitz Oyandi apportait une note discordante dans ce concert joyeux.

Quoi qu'il entendit, il hochait la tête d'un air de doute, fronçait le sourcil et murmurait d'une voix sourde, avec une inquiétude toujours croissante :

— J'ai le pressentiment d'un malheur !

Le Mayor haussait les épaules et lui tournait le dos en riant.

XXII

DE QUELS SINGULIERS DIVERTISSEMENTS SONT PARFOIS ACCOMPAGNÉS LES MARIAGES SUR LA FRONTIÈRE INDIENNE.

Enfin le jour désiré et si impatiemment attendu par Deniza et Julian d'Hirigoyen, le dimanche fixé pour le mariage des deux fiancés, se leva radieux.

De retour à l'hacienda, après son entrevue avec Navaja, Julian avait fait part à ses amis des renseignements positifs, cette fois, que lui avait donnés l'aventurier.

Cette pensée diabolique du Mayor de faire coïncider l'attaque de l'hacienda avec le mariage de Julian et de Deniza, en dévoilant clairement l'espoir non-seulement d'une revanche, mais encore d'une horrible vengeance, en remplissant d'indignation les amis de Julian, avait redoublé leur désir d'en finir cette fois avec les deux bandits qui, depuis si longtemps, s'étaient faits les persécuteurs acharnés du jeune homme.

On convint de mettre à profit les quelques jours qui devaient s'écouler avant l'attaque projetée

L'Ecole prend le nom d'Ecole professionnelle supérieure des postes et télégraphes. Elle est divisée en deux sections : la première a pour but d'assurer le recrutement du personnel supérieur de l'administration des postes et télégraphes ; la seconde a pour but d'assurer le recrutement des ingénieurs faisant partie de la même administration.

L'admission à l'Ecole a lieu par voie de concours ; sont dispensés du concours d'entrée dans la première section, les élèves de l'Ecole polytechnique classés au concours dans le service des télégraphes.

Permissions agricoles. — Le ministre de la guerre a renvoyé à l'année prochaine l'examen définitif de la demande de permission proposée par le ministre de l'agriculture. Cette demande consiste à donner aux fils de cultivateurs la faculté de prendre leurs permissions pendant la belle saison, afin de pouvoir aider leurs parents dans le travail des champs.

Dès aujourd'hui, il en a reconnu l'utilité et il a annoncé que les commandants de corps d'armée pourront donner, l'été prochain, des permissions agricoles dans une certaine mesure.

Tribunal correctionnel de Cahors

Audience du 12 avril.

Délit de pêche. — Le nommé Albert Cément, de Cahors, est condamné à 5 francs d'amende pour délit de pêche la nuit avec engins prohibés.

Falsification de lait. — La femme Souleillou, de Bégoux, ajouta trois litres d'eau sur neuf litres de lait. Le tribunal la condamne à 25 francs d'amende.

La femme Roland a commis le même délit elle est condamnée à la même peine.

Délits de chasse. — Le nommé Lacombe Jean, de Pomarède, pris à chasser en temps prohibé, est condamné à 50 fr. d'amende.

Les nommés Miran, Pierre et Paul, Adrien de Luzech, sont condamnés à la même peine.

Vol de bois. — La femme Honorine David, épouse Delmas, a volé du bois à son voisin.

Le tribunal condamne la prévenue à 100 fr. d'amende.

Dévastation de plants. — Le nommé Marty Bernard est prévenu d'avoir dévasté des jeunes arbres récemment plantés au préjudice du nommé Rigal, Antoine, à Labrousse, commune d'Uzès.

Le terrain sur lequel étaient ces plants, était en contestation depuis longtemps.

Le tribunal relaxe Marty.

Vol. — Guindou, Antoine, est condamné à 50 fr. d'amende.

Outrages. — Le nommé Renaud, André, de Doravel, est condamné à 6 jours de prison pour outrages à un citoyen chargé d'un service public.

Rébellion. — Les nommés Calendrié, Julien, et Dailles, Lubin, de Cahors sont condamnés pour ivresse, rébellion et outrages aux agents le premier à 8 jours de prison et 5 fr. d'amende le second à 5 jours de prison et 5 francs d'amende.

73 millions d'hectolitres de lait. — On est loin de se faire une idée exacte de la production du lait en France. Le dernier

pour augmenter encore les fortifications de l'hacienda et établir solidement aux postes qui leur avaient été désignés les hommes dévoués chargés de la défendre.

Julian avait résolu de laisser ignorer à son père et à don Cristoval de Cardenas la date précise choisie par les bandits pour l'exécution de leur surprise de l'hacienda, tout en leur laissant comprendre cependant que cette surprise était imminente.

Ce qui importait surtout, c'était de ne pas effrayer les dames et les nombreux amis de l'haciendero, en suspendant sur leurs têtes, comme une épée de Damoclès, l'appréhension affreuse d'un horrible combat, ce qui aurait changé en un jour de deuil et de douleur cette fête si longtemps attendue.

Charbonneau, le mayordomo no Ignacio et deux ou trois autres chasseurs, dont la discrétion lui était bien connue, savaient seuls, avec Julian et Bernardo, toute l'étendue de l'effroyable danger qui planait sur l'hacienda.

Bernardo et Charbonneau, sous le prétexte plausible d'aller battre l'estrade au dehors, afin de s'assurer que tout était tranquille, s'étaient rendus, le premier au campement des coureurs des bois, le second à celui des comanches du Bison-Blanc, afin de les aviser des dernières et définitives mesures arrêtées par le Mayor, et les engager à occuper les points où ils devaient s'embarquer, afin d'être prêts au premier signal.

Vers deux heures du matin, dans la nuit du samedi au dimanche, don Cristoval de Cardenas, Charbonneau, no Ignacio, Bernardo, Jérôme Desrieux, accompagnés d'une septième personne,

chiffre connu, qui s'applique à l'année 1885, s'élève à 73 millions d'hectolitres, représentant la valeur de 1 milliard 207 millions de francs. Ce chiffre est en progrès de près de 50 millions de francs sur les évaluations faites dans la grande enquête de 1882.

Parmi les départements qui produisent le plus de lait, il faut citer celui du Nord qui figure pour 4,189,928 hectolitres, représentant 72 millions. Vient ensuite l'Ille-et-Vilaine qui en produit 3,647,808 hectolitres, mais dont la valeur, un peu plus élevée que dans le Nord, représente 73 millions de francs. Viennent ensuite le Calvados, la Seine-Inférieure, le Loiret, les Côtes-du-Nord, etc.

Qu'on vienne dire, après cela, que les Français ne « boivent pas du lait ! »

L'aiguille des hypnotisés. — Il n'y a pas de meilleur moyen, pour un savant, de prouver la véracité de ses assertions qu'en la démontrant au besoin sur lui-même. M. de Fonvielle, le vulgarisateur bien connu, vient de donner dans ce genre un exemple qui mérite d'être noté.

Dans les représentations théâtrales d'hypnotisme, les opérateurs ont l'habitude de traverser avec une épingle le bras de leur sujet, afin de constater que le sommeil n'est pas simulé. M. de Fonvielle, qui prépare un travail sur cet intéressant sujet, a fait exécuter sur sa personne une expérience dans le but de démontrer que l'opération n'est pas douloureuse même lorsqu'elle est pratiquée sur un individu éveillé et non hypnotisé.

M. le docteur Daraud, directeur du dispensaire Henri Giffard, a enfoncé à deux reprises différentes dans le bras de M. de Fonvielle, une aiguille de fer ayant près d'un millimètre de diamètre et dix centimètres de longueur. Elle a disparu presque entièrement dans le muscle, traversé de part en part, sans que M. de Fonvielle ait éprouvé d'autre sensation qu'une piqure et le froid produit par le contact du métal, parce qu'on avait négligé de porter l'aiguille à la température du corps humain.

Les personnes qui ont assisté à l'expérience ont délivré à M. de Fonvielle un certificat constatant qu'il n'avait donné aucun signe de douleur. Quelques invités étant arrivés en retard, l'expérience a été recommencée avec le même succès sur le bras droit. Des clichés photographiques de ces deux opérations ont été pris.

L'ODONTOTECHNIE.

L'importance des dents, au point de vue de l'ornement du visage, de la mastication, de la digestion, et, par suite, de la nutrition, n'a jamais été contestée. Mais il n'y a que peu de temps, que l'art dentaire jouit de quelque considération. Jusque-là, le dentiste, à quelques exceptions près, était, pour ainsi dire, renié par la faculté. Certes, personne n'aurait voulu démontrer que les maladies de la bouche ne sont pas, la plupart du temps, aussi dangereuses et n'exigent pas une étude aussi approfondie que les autres maladies du corps. Il suffirait de réfléchir sérieusement pour être convaincu que la pratique de l'art dentaire exige de nombreuses connaissances. Il est presque certain que les difficultés que l'on éprouvait pour les acquérir

sous les ordres de laquelle étaient placés une quinzaine de matelots alertes et dévoués, fouillaient les fourrés et les buissons de l'immense parc de la Florida, faisaient les plus minutieuses recherches, s'assuraient que tous les postes étaient occupés, les sentinelles placés aux endroits désignés, et surtout qu'aucune brèche n'avait été pratiquée dans les murs de clôture.

Ce septième personnage, dont nous avons parlé plus haut, était le capitaine Edouard Petit, commandant les trois-mâts français, la *Belle-Ardelle*, en ce moment mouillé à Guaymas, près d'Hermosillo en Sonora.

Le capitaine Edouard Petit était jeune encore. Il avait tout au plus trente-trois à trente-quatre ans ; sa taille, un peu au-dessus de la moyenne, était bien prise, solidement charpentée, avec une légère propension à engraisser ; il était laid, adroit et marcheur infatigable.

Il était blond avec des yeux bleus, bien ouverts, regardant droit et pétillant de cette franchise pleine de finesse qui distingue en général tous les capitaines marchands, qui sont, pour la plupart, autant commerçants que marins.

Le front large, le nez légèrement busqué, la bouche belle et souriante d'inépuisable bonne humeur, la moustache blonde, fine, soyeuse, naturellement retroussée, tous ses traits réunis lui complétaient la physionomie la plus sympathique qui se puisse imaginer.

Il cachait, sous une apparence un peu féminine, une volonté de fer et un cœur de lion ; il en avait, du reste, toutes les généreuses ardeurs ; c'était à la fois un ami sûr et un ennemi redoutable.

GUSTAVE AIMARD.

(A suivre)

étaient les seules causes de l'abandon d'une profession aussi utile, qui par contre, a été si longtemps la proie du charlatanisme.

Le développement des intelligences, l'instruction plus répandue et la coquetterie plus raffinée, ayant rendu le dentiste de plus en plus indispensable, des hommes d'un talent réel et entièrement dévoués, ont fait un appel à tous les praticiens expérimentés pour fonder une Société d'odontologie. Cet appel n'a pas été fait en vain, car plusieurs dentistes de mérite souffraient de se voir tous les jours confondus avec une foule d'aventuriers ignorants. Ils se sont donc rendus à l'invitation des initiateurs, ils se sont groupés, ont réuni toutes leurs connaissances, toutes leurs observations, et après avoir obtenu le bienveillant concours des principaux professeurs de la Faculté de médecine, ils ont fondé une école et une clinique dentaire qui fonctionnent depuis 1880 et sont subventionnées par la ville de Paris.

Falsifications des huiles d'olive. — M. R. Brollé, de la station agronomique de Nice, vient de faire connaître, à l'Académie des sciences, les nombreux essais qu'il a entrepris pour l'étude d'une réaction chimique décelant rapidement la présence d'une ou plusieurs huiles de graines dans une huile d'olive. M. R. Brollé est arrivé à un résultat très satisfaisant en employant un mélange d'acide nitrique ordinaire et d'albumine d'œuf desséchée.

Il nous paraît intéressant de publier le mode d'opération adopté par M. Brollé.

Pour opérer dans de bonnes conditions, dit-il, on prend un tube à essai; on y met 0 gr. 1 environ d'albumine en poudre, 2 cc d'acide nitrique et 10 cc environ d'huile à essayer; on chauffe doucement avec une lampe à alcool, de manière que l'acide et l'huile soient sensiblement à la même température.

L'acide commence à bouillir; on incline un peu le tube sur la flamme de la lampe, de façon que l'ébullition mélange l'huile et l'albumine, ce qui se reconnaît à un va-et-vient des bulles et des particules d'albumine qui continuent à se dissoudre. Si l'on a affaire à l'huile d'olive pure, la teinte du mélange est jaune légèrement verdâtre. Si l'huile est mélangée à 5 pour cent d'huile de graines, la teinte est franchement jaune d'ambre.

M. R. Brollé nous apprend également que, à mesure que la proportion d'huile étrangère augmente, la teinte se fonce de plus en plus, jusqu'à la couleur orange foncée, qui se produit sur un mélange à 50 pour 100.

L'acide nitrique seul donne des colorations qui se rapprochent des précédentes, mais seulement sur les huiles colorées. Il est sans effet sur les mélanges où se trouvent de l'huile d'olive et d'arachides qui sont presque incolores.

M. R. Brollé a essayé ce procédé sur des mélanges d'huile d'olive avec les huiles de coton, d'arachide, de sésame, d'œillette, de colza, de cameline, de lin, de diverses provenances. Les résultats ont toujours été d'une grande exactitude. On ne peut signaler qu'une seule exception dans l'huile connue, dans le commerce, sous le nom d'aveline exotique, qui a donné une teinte rose avec des tâches blanchâtres.

Pour la recherche, dans une huile d'olive, d'une quantité d'huile de graine inférieure à 5 pour 100, on peut employer le procédé bien connu qui consiste à traiter les huiles saponifiées par une solution de brome.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

Judi soir a eu lieu la représentation, au bénéfice de M^{me} Dumoulin, du grand opéra de Gounod *Faust*. L'interprétation a mieux réussi qu'on ne pouvait s'y attendre.

Comme toujours, M^{me} Dumoulin (Marguerite) a mérité les bravos de toute la salle, surtout pour sa *chanson du rouet*. M^{me} Molka a rendu le rôle de (Siebel) d'une façon charmante et gracieuse et il est à regretter que son rôle, peu important, ne lui ait pas permis d'avoir des applaudissements plus nombreux.

Nous connaissons déjà M. Bretonneau, mais jamais nous ne lui avions vu autant d'entrain et disons-le, de voix, que jeudi soir dans le rôle de (Véphistophélès). M. Rougié (*Faust*), s'il n'a pas son organe aussi développé que M. Bailly, a plus de tenue et un meilleur maintien que lui; avec un peu d'étude sa voix se développera.

Les autres artistes, MM. Ludovic et Barthe remplissant des rôles secondaires ont néanmoins bien marché et ma foi on ne peut leur demander davantage.

Pour dimanche on nous annonce: **Les deux Orphelins**, le drame émouvant et très connu de l'Ennery et la **Fille du Régiment**, opéra-comique.

LÉO-POHL.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 7 au 14 avril 1888.

Naissances.

Cantagrel, Anne, rue de la Liberté.
Gardeur, Henri, rue St-Claire.
Courpet, Jeanne, rue Lestieu.
Chaudrut, Paul, rue Nationale.
Bailly, Abel, route de Larroque.
Andrieux, Marie, rue du Cheval-Blanc.
Cadillac, Camélia, rue Batut.
Hug, Marie, à Régourd.
Blanc, Louis, rue du Lycée.
Bastit, Léon, rue des Badernes.
Guinot, Charles, rue St-Pierre.

Mariages.

Gaillard, Louis et Garry Augusta.
Lacavalerie, Louis, et Flaugéac, Marie.
Magné, Antoine, et Bessayrès, Hélène.
Barthes, Jean, et Barry, Augustine.
Dubois, Louis, et Vergnes, Marie.

Décès.

Alix, Paul, 61 ans, Hospice.
Lancien, Marguerite, 71 ans, rue Lastié.
Chapsal, Marie, rue du Lycée.
Destrul, Léopold, 16 mois, rue des 3 Baudus.
Périer, Julienne, 5 ans, rue Lastié.
Tanier Catherine, 67 ans, p. de la Gendarmerie.
Tubièrre, Roger, 2 ans 1/2, rue de la Liberté.
Tubièrre, Antony, 1 an 1/2, rue de la Liberté.

Avis aux mères. — St-Etienne-la-Thilaye (Calvados), le 3 mai 1887. — Si toutes les mères connaissent l'efficacité des Pilules Suisses (1 fr. 50 la boîte), elles s'empresseraient d'en faire usage. Rien n'est plus facile à faire prendre à un enfant; depuis que les miens sont à ce régime, toute constipation a disparu et jamais ils n'ont eu de vers, ce qui prouve que c'est un excellent remède. M^{me} L. Martinière, jeune. Signature légalisée.

LE CLERCÉ



Tous les ecclésiastiques savent par les attestations que n'ont pas craint de donner leurs supérieurs que pour résister aux refroidissements qu'ils peuvent contracter en restant longtemps en chaire rien n'est comparable aux Pastilles Géraudel.

Un évêque, que nous ne sommes pas autorisés à nommer, disait: « un bon prêtre doit toujours être muni de son bréviaire... et d'un étui de Pastilles Géraudel! »

Dépôt à Cahors, pharmacies VINEL, FILHOL.

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les Ecoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix: 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien 102, RUE RICHELIEU, PARIS

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE

Assemblée générale du 29 mars 1888

L'assemblée générale annule des actionnaires de la Société Générale, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice de 1887, a eu lieu le 29 mars 1888, au siège de la Société.

Le rapport passe en revue les chiffres des comptes de dépôts en 1887: mouvement général de la Caisse, 12,590,555,844 fr. 87 c.; du Portefeuille, 6 milliards 940,931,847 fr. 24 c.; des Comptes de chèques, 2,941,058,949 fr. 80 c.; montant des coupons encaissés, 253,017,481 fr. 82; des ordres de Bourse au comptant 756,653,227 fr. 59.

Les Comptes de chèques sont au nombre de 51,884 et leur solde, au 31 décembre 1887, est de 167,922,265 fr. 10 c.; le solde de ces mêmes comptes, au 29 février 1888, s'élève 176,577,711 fr. 33 c. Le solde de Dépôts à échéance fixe, au 31 décembre 1887 est de 94,669,700 francs, et celui du Portefeuille, à la même date, de 436,638,083 fr. 15 c.

Ces chiffres, rapprochés de ceux de l'année dernière, font ressortir, à côté d'une diminution dans le mouvement général de la Caisse et les ordres de Bourse, une augmentation de 220 millions dans le mouvement général du Portefeuille, et de 22 millions dans le montant des coupons encaissés; enfin les Comptes des dépôts, qui marquent le mieux la constante fidélité de la clientèle, se sont encore augmentés de 9 millions.

Malgré l'accroissement de la plupart de ses opérations, la Société n'a pas obtenu l'augmentation de produits qui en eût été la conséquence à une époque plus normale. Les causes de cette situation sont, comme précédemment, l'atonie des affaires, la grande abondance des capitaux et l'extrême difficulté des emplois de fonds; il n'y peut être remédié que par une stricte économie et une réduction des frais généraux. C'est dans cet esprit que la So-

ciété a déjà réalisé des améliorations dans son organisation et en étudie de nouvelles.

En dehors de ses opérations courantes de banque, la Société a participé à l'émission de la seconde moitié de l'emprunt 5 0/0 de la République argentine, qui a pleinement réussi; elle a fait seule ou concurremment avec d'autres établissements, et avec un égal succès, l'émission des obligations des Chemins de fer Brésiliens, des Chemins de fer Départementaux; enfin elle a ouvert ses guichets à d'autres émissions publiques, notamment à la souscription au bons de la Presse, aux obligations du canal du Panama, aux obligations de la Compagnie transatlantique, etc.; et les résultats qu'elle a obtenus dans ces émissions prouvent qu'elle est au premier rang parmi les établissements de crédit, par sa puissance de placement et la confiance que le public a en elle.

Après quelques explications au sujet d'un retard survenu dans le paiement des annuités dues par l'héritier du prince de Sant'Elia, dans l'affaire des Mines de Grotta Calda, le rapport expose la situation actuelle des deux affaires péruviennes dans lesquelles la Société est intéressée.

À l'égard de la Participation Guano, il indique que la cour de cassation s'est prononcée sur le pourvoi formé par MM. Dreyfus frères, et que sur les six moyens invoqués par eux, elle a rejeté quatre et admis les deux autres. Pour les deux dispositions de la cour de Paris qui ont été cassées, les parties ont été renvoyées à plaider à nouveau devant la cour d'Orléans et les débats doivent commencer le mois prochain.

En ce qui concerne l'entreprise de Callao, il rappelle que, malgré tous ses efforts, malgré l'appui du gouvernement français, la Société a eu le regret de voir annuler par le Congrès péruvien le traité conclu le 40 avril 1885 avec le général Iglesias, et que de nouvelles négociations ont dû être signées, le 5 mai dernier, avec le gouverneur du Pérou, contrat qui a été approuvé définitivement par le Congrès péruvien, le 25 octobre 1887.

Bien que la Société ait défendu pied à pied les termes du précédent contrat, elle a dû céder devant la force majeure, accepter la réduction à 25 années du privilège exclusif d'exploitation, et consentir à l'abaissement des tarifs stipulés à l'origine; mais la concession n'en a pas moins une durée de 50 années à partir de la date du dernier contrat.

Malgré l'abaissement des tarifs et nonobstant des conditions exceptionnellement désavantageuses (restitution au gouvernement péruvien de partie des droits perçus pendant les négociations, épidémie de choléra ayant suspendu une partie du trafic), les produits nets du port, en 1887, ont encore été supérieurs à l'annuité nécessaire, au taux de 4 0/0, pour l'amortissement intégral, pendant la durée de la concession, des frais d'établissement.

Le rapport, en terminant, fait connaître que M. le baron Hély d'Oissel a été choisi par ses collègues pour remplir les fonctions de vice-président du conseil d'administration.

Les bénéfices de la Société ont été de 3,021,328 fr. 60 c., sur lesquels 1,503,000 fr. ont été distribués le 1^{er} octobre 1887. Le Conseil a proposé de distribuer, au 1^{er} avril 1888, 6 fr. 25 c. par action, moins l'impôt. Cette répartition porte le revenu de l'année à 12 fr. 50, soit 5 0/0 du capital versé.

Ce rapport du comité de censure fait ressortir la régularité avec laquelle fonctionnent les services de la Société et mentionne spécialement la comptabilité générale qui a été, de la part des censeurs, l'objet d'une étude approfondie et de vérifications nombreuses. Il constate la parfaite régularité du bilan et s'associe à la proposition de dividende faite par le conseil.

L'assemblée générale a approuvé les comptes de l'exercice 1887 et adopté la proposition du conseil relative à la fixation du dividende. Elle a réélu administrateurs, MM. de Gauville et Lafèvre-Pontalis, administrateur sortants, et réélu censeur M. de Gonet, censeur sortant.

La santé revenue à tous, sans médecine, purge, ni frais.

On se rappelle la brillante saillie du Président Dupin en plein sénat: « A quoi bon les drogues? n'avons-nous pas la délicieuse farine de santé REVALESCÈRE Du Barry, qui guérit de tous les maux? » En effet, la REVALESCÈRE a produit des cures merveilleuses; en parcourant les milliers de certificats de malades reconnaissant sauvés de maux désespérés, nous y trouvons, entre autres, ceux de S. S. feu le Pape Pie IX, de S. M. feu l'Empereur Nicolas de Russie, du célèbre professeur Dédé, guéri de huit ans de dyspepsie et de catarrhe sur la vessie, et ajoutant: « Si j'avais à choisir un remède pour n'importe quelle maladie, de l'estomac, des intestins, des nerfs, foie, poitrine, cerveau ou sang, je n'hésiterais pas un instant à préférer à toutes les drogues la REVALESCÈRE Du Barry, assuré que je suis de ses résultats, j'ose dire infailibles. »

M. le curé Comperet dit: « Dieu soit béni! La REVALESCÈRE a mis fin à mes dix-huit ans de souffrances de l'estomac et des nerfs, avec fièvre, faiblesse et sueurs nocturnes. Et M. D. Ruff, propriétaire à Barr (Bas-Rhin), écrit: « La REVALESCÈRE m'a guéri de quarante ans de dyspepsie, d'anémie, manque d'appétit, irrégularité des fonctions et névralgie chronique à la tête; une nouvelle vie m'anime comme celle de la jeunesse. » Un extrait copieux de centaines de mille de cures d'adultes et d'enfants est envoyé gratis, sur demande par la Maison Du Barry et C^{ie}, 8, rue Casaglinone, Paris, qui expédie la REVALESCÈRE en boîtes de: 2 fr. 25 4 fr.; 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil. 36 fr., franco, contre mandat-poste. Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en d'autres aliments et remèdes; elle prolonge la vie de 20 à 30 ans, et est également le premier aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et aux nourrices.

40 ans de succès; aussi « La REVALESCÈRE CHOCOLATÉE. » Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr.

En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. *Dépôt dans cette ville: à Cahors, M. VINEL, droguiste.

ÉMISSION PUBLIQUE de 150,000 Obligations Foncières de la Société des immeubles de France

Remboursables à 1,000 Fr. en 75 ans
QUATRE TIRAGES PAR AN
Intérêt annuel: 15 Francs, payable trimestriellement

PRIX D'ÉMISSION: Fr. 387,50

PAYABLE COMME SUIT:

- 50 fr. » en souscrivant le 18 Avril 1888
- 50 fr. » à la Répartit., du 10 au 20 Mai 1888
- 50 fr. » le 10 Novembre 1888
- 50 fr. » le 10 Mai... 1889
- 50 fr. » le 10 Novembre 1889
- 50 fr. » le 10 Mai... 1890
- 50 fr. » le 10 Novembre 1890
- 50 fr. » le 10 Mai... 1891

PREMIER TIRAGE le 10 Juillet 1888
PREMIER REMBOURSEMENT le 10 Août 1888

GARANTIES:

Le produit de l'emprunt doit être exclusivement employé en Immeubles ou en Prêts hypothécaires garantis par des inscriptions venant en premier rang ou immédiatement après le Crédit Foncier de France. Les Obligations sont, en outre, garanties: 1^o par le Capital de 15 Millions entièrement versé; 2^o par les Réserves, s'élevant ensemble à 3 Millions de Francs. La Société des Immeubles de France, fondée en 1879, a toujours, depuis sa création, distribué à ses actionnaires un dividende représentant au minimum 5 % des capitaux versés.

L'inscription à la Cote officielle sera demandée

La SOUSCRIPTION aura lieu le 18 Avril

A PARIS:

- À la Société Générale, 54, rue de Provence.
- Au Crédit Industriel, 72, rue de la Victoire.
- À la Société de Dépôts et de Comptes Courants, 2 place de l'Opéra.
- À la Banque d'Escompte de Paris, place Vendadour.
- Au Crédit Foncier d'Algérie, 3, place Vendôme.
- À la C^{ie} Foncière de France, 366, rue St-Honoré.
- À la Société des Immeubles de France, 9, r. Marsollier.

DANS LES DÉPARTEMENTS ET A L'ÉTRANGER
Chez tous les NOTAIRES et BANQUIERS correspondants du

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Dans toutes les Agences et Succursales des Sociétés désignées ci-dessus

Pour les détails voir le Prospectus

On peut, dès à présent, souscrire par correspondance En adressant les fonds à l'une des Sociétés désignées ci-dessus pour recevoir les souscriptions

Ou au CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Au compte de la Société des Immeubles

BOURSE. — Cours du 13 avril.

3 0/0.....	81 40
3 0/0 amortissable (ancien).....	90 00
3 0/0 id. 1884.....	84 80
4 1/2 0/0 ancien.....	106 55
4 1/2 0/0 1883.....	106 65

Dernier cours du 13 avril.

Actions Orléans.....	1,300 00
Actions Lyon.....	1,270 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	400 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	289 25
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	000 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).....	352 00

A VENDRE de gré à gré pour cause de départ de son cavalier, une belle et forte jument, bonne pour la production et pour le trait, provenant de la gendarmerie de Cahors.

Librairie ABEL PILON, rue de Flaurus, 33, PARIS

A. LE VASSEUR & C^{ie}, ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE de tous les Ouvrages de la Librairie française; de toutes les Partitions et Publications musicales; DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES Gravures, Eau-Fortes, Gravures en Couleurs, etc. AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR Payable CINC FRANCS par mois PAR CHAQUE CERTAINE DE FRANCS D'ACQUISITION. ESCOMpte au COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

ÉTUDE

de M^r Jules BILLIÈRES, licencié en droit avoué à Cahors, Rue Ste-Claire, n^o 52, près le Palais de Justice.

EXTRAIT

D'UN

jugement de séparation de biens

Par jugement du tribunal civil de Cahors, en date du onze avril mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré,

La dame François Bès, sans profession, veuve en premières noces, du sieur Jean Bousquet, épouse en secondes noces du sieur Philippe Dablanc, facteur des postes, domiciliée avec lui à Concois, ayant M^r Billières, pour son avoué constitué. A été déclarée séparée de biens d'avec ledit Dablanc, son mari.

Cahors, le douze avril mil huit cent quatre-vingt-huit.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué poursuivant soussigné.

Signé: J. BILLIÈRES.

Établissement Hydrothérapique

CHEZ M^{ME} SABATIÉ
CAHORS, 6 — Allées Fénélon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Étuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF:

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple.....	0 fr. 75
Étuves, avec soins particuliers.....	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr.	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennès, etc.	1 fr. 50

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance. JACQUES FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Etranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse. Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

En vente au bureau du Journal.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

CADRE DU LOT GARILL

En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. — 25 c. en plus par la poste.

Maison spéciale d'Accouchement

DIRIGÉE PAR

M^{me} Angèle Raymond Gérardgeorge

Maitresse Sage-Femme

Rue des Augustins, 28, et place Ville-bourbon, 1, Montauban (T-et-G.)

PREND DES PENSIONNAIRES

Guérison radicale des Maladies de Matrice

DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, avivifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

* AUDOUARD *

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

A BRIVE

POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ÉLIXIR LEUCODON. Prévenant la Carie et le déchaussement de Dents ordonnée depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — La Flacon 5 fr.

EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUCIÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA

GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PEANS EN CHROMO des grands villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes

de revendra qu'à 48 fr. 75 AVEC 425 CARTES COLORIÉES

LE TÉLÉGRAMME

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le Télégramme sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.

On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron. Trois mois : 12 fr.; Six mois : 24 fr.; Un an : 48 fr.

Le propriétaire-gérant, Layton.

GRAND ENTREPOT

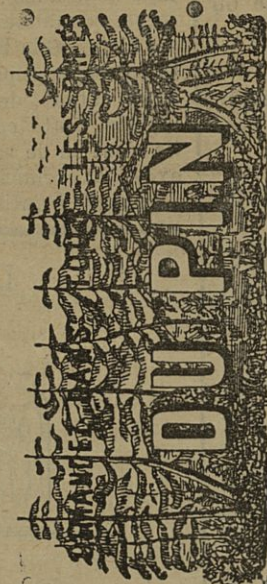
D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDONNEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Guibler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRAN-SAC : en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS : en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER : Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY : Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G^{de} grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS : St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

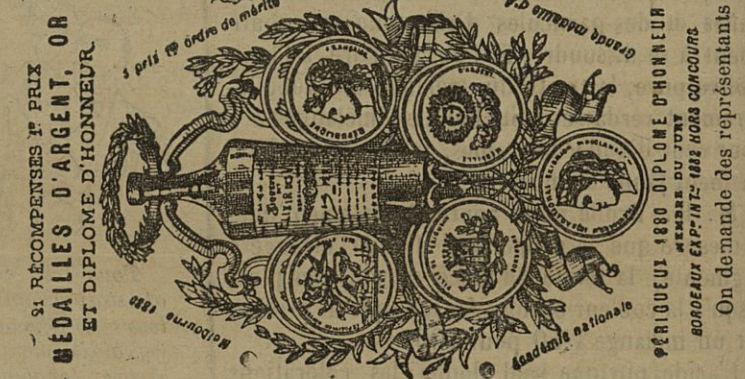
Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande
MÉDAILLE D'OR
à L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOÏTE
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants
PÉRIQUEUX

Il est facile d'imiter; il est difficile de créer
l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS
dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement
la base.
Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la
GRANDE CHARTREUSE.



SI RÉCOMPENSES PRIX
MÉDAILLES D'ARGENT, OR
ET DIPLOME D'HONNEUR

GRAND DIPLOME D'HONNEUR
ARRÊTÉ DU JURY
HONNEUR EX-1878-1882 NOS CONCOURS
On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

H. LAMIRAULT & C^{ie}
Éditeurs

PARIS
61, Rue de Rennes, 61

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ

Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX^e Siècle

SOUS LA DIRECTION DE
M.M. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut; Kœrting, Dershowitz, professeur à l'École des langues orientales; l'Institut; Dr. V. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; C.-A. Laisant, député de la Seine; H. Laurent, examinateur à l'École polytechnique; E. Leyvaque, membre de l'Institut; H. Marion, chargé de cours à la Sorbonne; E. Müntz, conservateur de l'École nationale des beaux-arts; A. Walz, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25.000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8° colportier de 4,200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison 1 franc
Payables à raison de 10 francs par mois
Chaque volume broché 25 francs